

# le vilain p'tit canard



N°28 - Novembre 2002

*Le canard que nous aimons le plus*

UNEF-RS

## Budget de l'Université d'Evry Ne nous laissons pas faire !

L'ordre du jour du dernier Conseil d'Administration de l'Université portait sur la préparation du budget. Cela a été l'occasion, pour les élus UNEF-RS (issus des listes Vilain P'tit Canard), de faire entendre à la direction de l'Université le ras le bol de nombre d'étudiants, sur les restrictions budgétaires.

Les principales dépenses de l'université sont les heures complémentaires et l'entretien des bâtiments. Pourquoi des heures complémentaires ? parce que le nombre d'enseignements titulaires (c'est à dire payés par l'Etat) est insuffisant. L'université doit faire appel à des vacataires et payer les heures supplémentaires des titulaires sur ses fonds propres. Le ministère attribue une subvention "heures complémentaires", mais qui est inférieure aux besoins réels. Même principe pour l'entretien des bâtiments : une subvention inférieure aux besoins est allouée à l'université. Le problème : avec l'ouverture de nouvelles filières et de nouveaux bâtiments (la Bibliothèque l'année dernière), l'écart entre les dépenses et les subventions du ministère se creuse.

L'objectif de la présidence de l'université est de ramener les dépenses en

heures complémentaires à la dotation du ministère. Pour faire simple, on regarde le nombre d'heures dont on dispose au niveau de l'Université, et on les ventile entre les UFR (regroupement de filières). A charge pour les responsables d'UFR et de départements d'organiser les diplômes avec ça. S'il y a besoin d'heures en plus, les UFR doivent mettre la main à la poche. Comment ? mystère!

Nos élus n'ont pas manqué d'intervenir contre cette politique budgétaire. Nous avons fait remarquer que certains étudiants, s'ils avaient eu connaissance de la disparition de telle ou telle option dans leur filière, auraient choisi une autre université. Nous avons questionné le Président sur les suites de cette politique : va-t-on continuer à supprimer des cours, voire peut-être des diplômes ? jusqu'à combien d'étudiants par TD comptent-on aller pour faire des économies ? Nous avons également fait remarquer que le financement d'heures complémentaires par les UFR, en cas de dépassement, entraînerait des inégalités entre les étudiants selon la richesse des UFR.

Le Vice Président chargé du bud-

(suite au dos)

(suite première page)

get nous a répondu que l'ouverture, voire le maintien de toute option accueillant moins de 15 étudiants seraient difficiles.

**Nous avons voté contre cette proposition de budget et nous voterons «contre» le budget** lorsqu'il sera présenté au Conseil d'Administration. Les représentants enseignants ont voté «pour», et du côté du personnel, seule la CGT s'est opposée. Néanmoins, cette seule action ne suffit pas. D'une part parce que le poids des étudiants dans les Conseils ne permet pas de peser sur la politique universitaire. D'autre part parce que la situation financière de l'université ne se décide pas au Conseil d'Administration mais au Ministère. C'est pourquoi nous avons besoin de la participation du plus grand nombre dans la lutte pour une université publique, de qualité, ouverte à tous. Nous devons exiger du ministère qu'il donne les moyens à notre université de fonctionner dans de bonnes conditions. Plus largement, nous devons exiger un réengagement de l'Etat dans l'Enseignement supérieur. Nous invitons tous les étudiants à signer et à faire circuler la pétition allant dans ce sens, première pierre d'une mobilisation plus que souhaitable.



**Le 11 décembre prochain a lieu le renouvellement des Conseillers Prud'homaux. Les étudiants qui travaillent à côté de leurs cours sont concernés.**

Le Conseil de Prud'hommes est le juge des conflits entre salarié et patron. Les étudiants en conflit avec leur employeur peuvent utiliser cette juridiction pour faire respecter leurs droits (le premier d'entre eux étant d'être payé, ce qui n'est pas toujours le cas avec les heures sup).

La particularité de ces juges, c'est d'être élus tous les cinq ans par leurs pairs (la moitié représente les salariés, l'autre moitié les patrons). Leur renouvellement se fait le 11 décembre prochain. **Les étudiants ayant un contrat de travail au 29 mars 2002 sont électeurs, à condition d'être inscrits (voir encadré).**

Le patronat veut remettre en cause cette juridiction qui est un outil précieux au service des salariés, pour faire valoir et respecter leur droits, pour le respect du Code du Travail. La participation de tous à cette élection est donc nécessaire pour affirmer sa légitimité. Voter aux élections prud'homales, c'est contribuer à assurer notre présent mais aussi notre avenir.

**Modalité de l'inscription :** elle doit être faite par votre patron. Vous pouvez vérifier votre inscription auprès de votre employeur ou auprès de la mairie de votre lieu de travail. En cas de non inscription, vous pouvez saisir le Tribunal d'Instance compétent jusqu'au 3 décembre.

**Pour des conseils, prenez contact avec la CGT (01 60 78 28 41) ou rendez-vous au local de l'UNEF-RS (nous vous orienterons).**

## Faire respecter ses droits par son employeur !

Débat avec des Conseillers de la CGT  
Mercredi 4 décembre - 13h00  
Hall du bâtiment 1er cycle



UNEF-RS - salle 5 du bâtiment Ile de France